

Politique départementale de mise en valeur de l'espace montagnard
Confortement et développement diversifié des activités touristiques en montagne
Délibération 2003 S4-0C1 C02 du Conseil général de l'Isère

Motion du Conseil Municipal du Sappey en Chartreuse.

Ayant pris connaissance de la délibération du Conseil général de l'Isère du 20 juin 2003 portant sur la restructuration des aides aux sites de moyenne montagne, le Conseil municipal du Sappey en Chartreuse, réuni le 21 octobre 2003 en *séance plénière* prend acte de la décision du Conseil Général d'arrêter à la fin de la présente session départementale, à savoir au 30 juin 2003, sa participation au financement lié à l'investissement, l'entretien et la sécurisation des remontées mécaniques de la station du Sappey en Chartreuse.

En effet, aux termes de cette délibération, la participation financière du Conseil général est dorénavant subordonnée à la signature d'un contrat d'objectifs entre la commune et le Conseil général de l'Isère.

Ce contrat devra s'inscrire dans le cadre des deux objectifs majeurs adoptés dans la délibération sus citée et qui s'imposent dorénavant à la commune si celle-ci souhaite conserver le Conseil Général comme interlocuteur privilégié de sa politique touristique. Ces deux objectifs sont :

- l'aide à l'expertise des potentialités touristiques et/ou recherche d'autres filières de développement
- le cas échéant, l'accompagnement au renoncement de l'activité neige (ski alpin).

C'est pourquoi la commune du Sappey propose au CG 38 d'établir le futur contrat d'objectifs sur la base des réflexions et de la proposition d'orientation stratégique suivante :

« La commune du Sappey en Chartreuse souhaite reformuler un projet de territoire qui protège son gisement exceptionnel en cadre de vie et en paysages. A cet égard, il existe en fait un difficile problème de positionnement touristique et de fonctionnement pour la commune : la dynamique d'*escapade-nature* et de *découverte-culture* à proximité de la ville que constitue le village pour les citadins présente un certain nombre de contraintes pour le village (la protection de l'environnement, l'entretien du patrimoine, les structures d'accueil, la gestion des flux...) qui dépendent directement de son mode d'urbanisation et de sa capacité à « inventer » durablement un village de moyenne montagne en bordure de la ville. A cet égard, la stratégie de développement à 10 ans que propose le Conseil général dans le cadre de la refonte de ses modes d'accompagnement des sites de moyenne montagne, doit servir de document de référence pour réaliser la transition entre la « station village » et le « village nature », et permettre de prolonger les trois pôles de développement antérieurs (l'agriculture, la sylviculture et le tourisme résidentiel) par une dynamique de développement qui serait à la fois à la fois urbaine et rurale, récréative et culturelle, patrimoniale et vivante.

Dans cette « nouvelle voie », la commune a déjà fait le choix de se donner les moyens de réflexion nécessaires à la recomposition de son centre village (marché d'études de définition), de travailler une « offre nature » à forte valeur pédagogique ajoutée (le marais des Sagnes, les sentiers thématiques, le salon du livre, la galerie de Chartreuse...) et elle s'est portée volontaire pour participer au diagnostic départemental de « l'offre touristique dans les sites de moyenne montagne » réalisé par les cabinets Dianège, Kalystéo et New Deal, en tant que site pilote.

Le diagnostic proposé par cette étude est clair : le Sappey doit se **repositionner** sur le plan de son activité « neige » et de son activité « tourisme ». Deux conditions à cela :

- s'inscrire dans un « pays touristique » Chartreuse, en tant que « porte d'entrée », en association avec le Col de Porte, de la station du massif (St Pierre de Chartreuse)

- développer un **projet de territoire** qui « mette en valeur des activités et des services reliés plus directement au développement de son village qui soit une véritable porte d'entrée sur la montagne, la nature, la neige » (rapport Dianège, p.87)

C'est en effet sur le créneau de **l'offre diversifiée** que le Sappey doit se porter, en promouvant ses ressources naturelles dans un cadre repensé d'offre touristique et de loisirs. Tourisme vert et tourisme blanc, tourisme nature et « quatre saisons », la station village doit s'ouvrir sur la « station nature » qui, sans tourner le dos à son potentiel « neige », arrive à le réintégrer et à le revaloriser dans une combinaison plus judicieuse de ses atouts touristiques. Car le village du Sappey dispose effectivement d'un potentiel « neige » non négligeable, notamment à travers la notoriété et l'exemplarité de son espace nordique et, plus récemment, de son activité « raquettes » qui connaît un essor remarquable ces dernières années.

Dans ce contexte, le premier objectif à atteindre concerne la **requalification des infrastructures d'accueil du village**. En effet, le village du Sappey est bien positionné sur le plan de la notoriété mais cette notoriété se trouve altérée par la médiocrité et la datation de ses infrastructures. Il en ressort de ce fait un "brouillage" de son image : le village n'est pas un village-dortoir (même si le risque est grand qu'il le devienne peu à peu), de moins en moins une *station* touristique, plus vraiment un village de montagne, pas encore une véritable destination pour le tourisme vert... Pour enrayer la juxtaposition de ces identités contraires, qui risquent d'aboutir à un « trou noir identitaire », il faut absolument donner au village les moyens de se requalifier à partir d'une remise à niveau de ses infrastructures d'accueil, qui permette enfin au Sappey de servir le cadre naturel exceptionnel dont il devrait être le gardien.

Cette requalification implique la restructuration d'un cœur de village qui soit à la fois *dense* (une urbanisation resserrée et **adaptée au flux de passage**, l'organisation des **capacités de stationnement**), *ouvert* (restauration du patrimoine bâti) et *vivant* (des **surfaces commerciales** dédiées à ce type de fréquentation touristique et des **activités d'accueil**). C'est un préalable indispensable à la qualification des plus-values identitaires (découverte et patrimoine), et à la mise en place d'une dynamique d'accueil résolument promue sur les quatre saisons qui accompagne la transformation de la *station-village* en *village-nature*.

Un village vivant et accueillant, qui valorise son patrimoine et décline une offre dynamisée de produits touristiques en phase avec la demande des citadins proches et des touristes plus lointains (découverte nature, patrimoine naturel, activités de neige...) : dans ces conditions, le Sappey pourra retrouver un nouveau souffle et participer aussi au renouveau de la dynamique touristique départementale des sites de moyenne montagne ».

Le conseil municipal souhaite inscrire le contrat d'objectifs dans le cadre de cette proposition générale. Il en informe le bureau d'études chargé d'accompagner les communes dans la rédaction des contrats d'objectifs. Il est d'ailleurs proposé que ce cabinet, chargé de l'assistance aux communes, puisse dès à présent travailler à l'exploration des toutes les voies de développement proposées dans son rapport-diagnostic et notamment : 1) la viabilité du projet de partenariat Col de Porte/Sappey/St Pierre de Chartreuse dans la configuration « porte d'entrée de pays touristique » ; 2) les partenariats et complémentarités possibles avec nos voisins les plus immédiats, à savoir la Ville de Grenoble et la Métro.

Le conseil municipal du Sappey en Chartreuse appelle l'attention du Conseil général de l'Isère sur la nécessité de parvenir avant le 30 mars 2004, date limite de l'adoption de son budget 2004, à un protocole d'accord sur les conditions dans lesquelles le CG 38 s'engage financièrement aux côtés de la commune dans son projet de restructuration touristique.

Faute d'un engagement clair dans ces délais, le Conseil municipal, ne souhaitant pas compromettre plus avant l'équilibre budgétaire des finances de la commune, estime qu'il ne sera plus alors en mesure d'envisager l'ouverture de la station pour la saison 2004/2005.

Motion votée à l'unanimité
Le 21 octobre 2003